

Programme « retraites » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 4 : Augmenter progressivement la durée d'activité et accroître l'emploi des travailleurs âgés.

Indicateur n° 4-2 : Age effectif moyen à la cessation d'activité

Finalité : le Conseil européen de Barcelone (2002) conclut « [qu'il] faudrait chercher d'ici 2010 à augmenter progressivement d'environ cinq ans l'âge effectif moyen auquel cesse, dans l'Union européenne, l'activité professionnelle » ; en 2001, celui-ci était d'environ 60 ans. La réalisation de cet objectif s'apprécie au moyen de l'indicateur structurel de l'âge moyen de sortie du marché du travail.

Résultats : l'âge moyen de sortie du marché du travail en France et dans l'Union Européenne évolue comme suit :

		2002-2004	2003-2005	2004-2006	2005-2007	2006-2008	2007-2009	Objectif
Total	France	59,3	59,3	59,0	59,1	59,2	59,6	Accroissement
	UE (27 pays)	61,0	61,1	60,9	61,0	61,2	61,3	
Hommes	France	59,1	59,0	58,7	58,9	59,2	59,7	
	UE (27 pays)	61,2	61,4	61,3	61,6	61,8	61,9	
Femmes	France	59,5	59,7	59,3	59,3	59,2	59,4	
	UE (27 pays)	60,8	60,7	60,5	60,5	60,6	60,8	

Source : Eurostat ; calculs des moyennes mobiles sur 3 ans par la DARES.

Note : les données d'Eurostat calculées à partir des enquêtes sur les forces de travail réalisées dans les différents pays de l'Union présentent des variations annuelles provenant des aléas des enquêtes (*cf. précisions méthodologiques*). Il est donc préférable de corriger ces aléas en lissant les calculs d'Eurostat par une moyenne mobile sur 3 ans et d'analyser les évolutions observées à moyen terme.

D'après les données d'Eurostat, calculées à partir des enquêtes sur les forces de travail, l'âge moyen de sortie du marché du travail en France augmente pour atteindre 59,6 ans en moyenne mobile sur la période 2007 - 2009, après avoir longtemps stagné autour de 59,2 ans. La progression est sensible pour les hommes dont l'âge moyen de départ est désormais plus tardif que celui des femmes. Mais la sortie du marché du travail reste de deux ans plus précoce en France qu'au niveau européen, même si l'écart s'est réduit dans la dernière période. L'écart entre la France et ses partenaires reste plus marqué chez les hommes (d'un peu plus de 2 ans) que chez les femmes (moins d'un an et demi).

Trois facteurs peuvent être avancés pour expliquer la relative précocité de la fin d'activité en France. L'âge légal de départ en retraite est moins élevé que celui observé dans la plupart des pays membres. Le maintien de l'employabilité des salariés âgés ne semble pas encore suffisamment une préoccupation des employeurs (moins accès à la formation professionnelle pour les seniors, insuffisance des politiques de gestion des âges), et les recrutements restent rares après 50 ans. Enfin, au moins jusqu'en 2008, les cessations anticipées d'activité (dispenses d'activité, préretraites, retraites anticipées) restaient nombreuses en France (*cf. indicateurs « objectifs/résultats » n° 4-9 et 4-10*).

A plus long terme, l'âge moyen de sortie du marché du travail en France devrait s'accroître suite au recul progressif de deux ans, par génération, de l'âge légal de départ en retraite prévu par la réforme des retraites de 2010. Par ailleurs, les diminutions des possibilités de cessation anticipée d'activité (restriction des conditions d'éligibilité aux préretraites, disparition progressive des dispenses de recherche d'emploi, durcissement des conditions d'accès à la retraite anticipée pour carrière longue), qui ont déjà commencé en 2009, et l'allongement de la durée légale d'assurance vieillesse et de celle des études, ainsi que différentes mesures prises récemment (recul à 70 ans de l'âge de la mise à la retraite d'office, engagement des branches sur l'emploi des seniors, libéralisation totale du cumul emploi-retraite) devraient également permettre d'augmenter l'âge moyen de sortie du marché du travail en France.

Précisions méthodologiques : l'âge de fin d'activité peut être envisagé sous deux angles.

Dans une optique longitudinale, on peut calculer l'âge de fin d'activité d'une génération dont toutes les personnes ont cessé de travailler, donc pour une génération ancienne. En France, ce calcul est réalisé par la DREES, tous les quatre ans avec la seule source qui permette de suivre la fin de carrière des personnes et de déterminer leur âge exact de sortie définitive d'activité, l'Echantillon interrégime de cotisants (EIC). L'information la plus récente porte sur l'âge de fin de carrière de la génération 1938 : il était de 58,8 ans pour les hommes et de 59 ans pour les femmes.

Dans une optique plus conjoncturelle, « en coupe », on peut calculer pour une année donnée, l'âge moyen de cessation d'activité des personnes cessant leur activité (toutes générations confondues). En l'absence, à l'heure actuelle, de données exhaustives sur les cessations d'activité des personnes, on utilise des données d'enquêtes. L'indicateur d'Eurostat utilisé ici est ainsi calculé à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT) réalisées dans les différents pays de l'Union, qui couvrent l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Les définitions utilisées se fondent sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

La méthodologie utilisée par Eurostat correspond en réalité au calcul d'une espérance apparente d'activité pour les personnes âgées de 50 à 70 ans. Cette espérance est calculée à partir de l'évolution des taux d'activité (population en emploi et au chômage en pourcentage de la population totale pour un âge donné) de pseudo-cohortes. Les probabilités de survie en activité des pseudo-cohortes sont calculées par comparaison du taux d'activité d'une année à l'autre pour un groupe donné : par exemple, les actifs de 55 ans en 2006 sont comparés aux actifs de 56 ans en 2007.

La méthodologie utilisée par Eurostat est très sensible aux aléas de l'enquête et produit donc des résultats parfois erratiques d'une année à l'autre. Eurostat est conscient des limites de son indicateur et a engagé une réflexion pour l'améliorer, mais celle-ci n'a pas encore abouti.

L'OCDE calcule également une espérance d'activité à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT) par une méthode similaire mais en considérant l'évolution sur cinq années de classes d'âge quinquennales. Les évolutions sont donc lissées ce qui limite l'incertitude statistique due à l'enquête mais les éventuels changements de comportements sont également plus difficilement observables. De plus, l'OCDE ne calcule cet indicateur que pour 19 pays de l'Union européenne.

Une autre méthode consiste, pour les pays qui disposent dans l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'information sur la situation d'activité antérieure des individus interrogés, de calculer directement des transitions entre l'activité et l'inactivité. C'est ce que fait notamment la DARES pour la France. Mais cet indicateur ne peut être corrigé des effets de composition démographique et surtout il est disponible pour peu de pays. C'est pourquoi le choix a été fait ici d'utiliser les calculs d'Eurostat afin de permettre une comparaison avec la moyenne des situations de l'Union européenne mais en lissant les évolutions par une moyenne mobile sur trois années.